

## Compte rendu du Conseil d'administration du 06 décembre 2019

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin – Présidente du Pont Supérieur - Personnalité qualifiée  
Catherine Saint James – Conseillère régionale - Région Bretagne  
Anne-Sophie Guerra – Conseillère régionale - Région Pays de la Loire  
Michel Roussel – Directeur - DRAC Bretagne  
Benoit Careil – Adjoint au Maire - Ville de Rennes  
Michel Baslé – Conseiller municipal délégué Culture - Ville d'Angers  
Emmanuelle Bousquet – Vice-Présidente Culture - Université de Nantes  
Marc Clérivet – Enseignant musique - Représentant du personnel pédagogique  
Rosine Nadjar – Enseignante danse - Représentante du personnel pédagogique  
Edwige Audon – Adjointe au directeur du département danse – représentante du personnel  
Justine Simon – Représentante étudiant-e-s  
Jules Hemmi – Représentant étudiant-e-s  
Anne Cosima Brezovski – Représentante étudiant-e-s  
Sophie Mège-cocheril – Conseillère DRAC Pays de la Loire  
Stéphanie Carnet – Conseillère DRAC Bretagne

### Membres titulaires excusés

Jean-Michel Le Boulanger – Vice-Président du Pont Supérieur, VP Région Bretagne - pouvoir donné à Catherine Saint James  
Laurence Garnier – Vice-Présidente du Pont Supérieur, VP Région Pays de la Loire, pouvoir donné à Françoise Rubellin  
Véronique Charlot – Directrice adjointe - DRAC Bretagne - pouvoir donné à Stéphanie Carnet  
David Martineau – Adjoint au Maire, Ville de Nantes - pouvoir donné à Benoit Careil  
Leszek Brogowski – Vice-Président Université Rennes 2 – pouvoir donné à Michel Baslé  
Daniel Housset – Enseignant danse - pouvoir donné à Rosine Nadjar  
Patrice Ducher, Directeur adjoint et Directeur par intérim - DRAC Pays de la Loire, pouvoir donné à Sophie Mège-Cocheril  
Reza Salami – Conseiller délégué Culture - Brest Métropole

### Membres absents

Jean-René Morice – VP délégué Culture - Université d'Angers – Personnalité qualifiée  
Arthur Nauzyciel – Directeur TNB – Personnalité qualifiée  
Robert Swinston – Directeur CNDC - Personnalité qualifiée  
Patrick Le Doaré – Chorégraphe - Personnalité qualifiée

Françoise Rubellin, Présidente, ouvre la séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 juin 2019

Anne Holzer précise qu'elle ne disposait pas du pouvoir de Jean-Michel Le Boulanger.  
Le compte rendu sera modifié en conséquence.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Election du président et des vice-présidents :**

Françoise Rubellin rappelle aux administrateurs qu'il a été demandé au dernier conseil d'administration de prolonger son mandat jusqu'au 31 décembre 2019. Son mandat arrivant à échéance, il convient d'élire une nouvelle présidence. Les 2 vice-présidents ont sollicité Françoise Rubellin pour présenter sa candidature en tant que présidente. Françoise Rubellin fait donc part au Conseil d'administration de sa candidature en tant que présidente.

Le Conseil d'administration vote à la majorité des voix Françoise Rubellin en tant que présidente, on notera 1 abstention.

Le Conseil d'administration vote à la majorité des voix Laurence Garnier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, et Jean-Michel Le Boulanger 2<sup>ème</sup> vice-président.

### **Prolongation du mandat des personnalités qualifiées**

Françoise Rubellin précise aux membres de l'assemblée qu'il est prévu, dans le cadre de la révision des statuts, de proposer de diminuer le nombre de personnalités qualifiées de 4 à 2. Dans l'attente de la révision des statuts, dont le travail est en cours, la présidente propose de prolonger le mandat des personnalités qualifiées actuelles.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la prolongation du mandat des personnalités qualifiées.

### **Rapport d'Orientation Budgétaire:**

Le rapport d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet d'une délibération mais d'un débat permettant de présenter les orientations générales pour l'exercice à venir et le budget primitif fixant, après négociation, les orientations et les moyens financiers nécessaires pour leur mise en œuvre. Outre le cœur des missions du Pont Supérieur qui se poursuit, le rapport d'orientation budgétaire envoyé aux administrateurs fait apparaître 2 axes essentiels qui ont été retenus pour construire le projet de budget :

- il prend en compte les évolutions du contexte règlementaire en particulier celui de la formation professionnelle continue ainsi que la préparation du futur déménagement du site de Rennes (en 2021)
- il est la traduction concrète de la mise en œuvre des quatre objectifs prioritaires du projet stratégique du Pont Supérieur développés dans le projet pluriannuel 2020-2021, conclusion de la procédure d'accréditation et de sa phase d'évaluation de l'activité de formation.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

### **Charte égalité femmes/hommes :**

Catherine Lefaix-Chauvel précise qu'il s'agit de répondre aux injonctions du ministère de la Culture imposés aux écoles supérieures culture. La charte a été élaborée de manière collective avec la direction, l'équipe administrative, les étudiant.es et avec le soutien de l'association HF Bretagne. Cette charte s'inscrit dans la continuité du travail réalisé dans le cadre du dispositif MégaliTe financé par la Région Bretagne dont a pu bénéficier le Pont Supérieur en 2019.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la charte égalité femmes/hommes.

### **Adhésion à HF Bretagne :**

L'association HF Bretagne œuvre pour l'égalité des femmes et des hommes en Bretagne dans le milieu des arts et de la culture. Cette association met en place des ateliers de sensibilisation sur ces questions d'égalité. L'association a accompagné l'établissement dans la relecture de la charte égalité femmes hommes, charte qu'il convient de faire vivre et qui nécessite un accompagnement régulier d'où l'adhésion à l'association pour un montant annuel de 250€.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adhésion à l'association.

### **Mise à jour du coût de la caution des épreuves d'accès au DE de professeur de danse :**

Catherine Lefaix-Chauvel propose se mettre en conformité de l'article 12 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse et de revoir le montant de la caution demandé aux candidats qui s'inscrivent aux épreuves du DE danse et de la fixer à 80€ et non 150€ comme précédemment.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la révision du montant de la caution lors de l'inscription des candidats aux épreuves du DE danse.

### **Adhésion CNAS :**

Catherine Lefaix-Chauvel précise à l'assemblée que cette adhésion est une mise en conformité avec la législation qui impose aux collectivités d'améliorer le cadre de vie des agents permanents. Cette adhésion représente un coût pour l'établissement d'environ 210€ par an et par agent.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'adhésion au CNAS

### **Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) :**

Françoise Rubellin propose d'instituer une indemnité kilométrique vélo visant à inciter les salarié.es à utiliser un vélo ou un vélo à assistance électrique lors de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. La présidente rappelle que pour les employeurs publics, le ministère de l'Environnement, qui a initié le dispositif, a mis en œuvre à titre expérimental, par décret du 31 août 2016, l'indemnité kilométrique vélo.

Sur la base du décret précité, la présidente propose la mise en place de cette indemnité pour les agents du Pont Supérieur qui utilisent leur vélo personnel dans leurs déplacements pendulaires quotidiens pour un trajet (aller-retour).

Le montant de l'indemnité est calculé à partir du tarif unitaire fixé forfaitairement à 25 centimes d'euros par kilomètre ; le tarif unitaire est multiplié par la distance aller/retour la plus courte pouvant être parcourue entre la résidence administrative et le lieu de travail, une distance de 2 kilomètres est obligatoire entre les 2 sites. L'IKV est limitée à 200€ par an et par agent (pour éviter une imposition sur l'indemnité), celle-ci sera versée mensuellement à l'appui d'une déclaration mensuelle établie par l'agent et correspondra au nombre de jours mensuels travaillés.

L'octroi de cette indemnité kilométrique est exclusif de toute autre prise en charge ; ainsi les agents qui bénéficient du remboursement des frais de transports publics, d'un véhicule de service ou d'un transport gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ou d'un logement de fonction ne pourront pas bénéficier du dispositif d'indemnisation.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'instauration de l'IKV au profit des agents de l'établissement.

### **Création d'un poste d'agent d'accueil :**

Conformément à ce qui avait été annoncé au CA de juin 2019, pour répondre aux besoins des étudiant.es en danse pour leurs travaux personnels et entraînements quotidiens, une agente d'accueil à temps partiel sur le site de Nantes a été recrutée à partir de début septembre pour un CDD de 4 mois pour assurer une mission d'accueil et d'accès aux studios en soirées et en week end. Afin de prolonger ce contrat qui correspond à un besoin dans le cadre de la formation des étudiant.es, il convient réglementairement de créer ce poste afin de l'inscrire au tableau des effectifs.

### **Mise à jour du tableau des effectifs :**

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité le tableau des effectifs présenté.

### **Paiement des heures complémentaires et des heures supplémentaires des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique :**

Françoise Rubellin rappelle à l'assemblée délibérante qu'en mars 2019, une délibération concernant le paiement des heures complémentaires et des heures supplémentaires a été adoptée par le conseil d'administration. Cette délibération concernait uniquement les personnels permanents relevant des filières autres que la filière culturelle. Aujourd'hui la présidente invite le conseil d'administration à voter la délibération permettant le paiement des heures complémentaires et des heures supplémentaires au personnel issu de la filière culturelle et plus précisément aux professeurs d'enseignements artistiques et aux assistants d'enseignement artistique. Sophie Mège-Cocheril précise qu'il est important de souligner le caractère exceptionnel du paiement de ces heures.

Le Conseil d'administration vote à la majorité la délibération, on notera 1 abstention

### **Action en justice :**

Françoise Rubellin propose à l'assemblée délibérante d'autoriser la directrice générale à représenter l'établissement en justice. Cette autorisation intervient à la suite des faits délictueux reprochés à un étudiant de l'établissement. Il est précisé qu'aujourd'hui cet étudiant est en détention provisoire et qu'il a demandé sa désinscription de l'établissement en date du 4 décembre 2019.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la directrice générale à ester en justice.

### **Admission en non-valeur**

Des titres ont été émis à l'encontre de tiers et malgré les poursuites infructueuses effectuées par le Payeur régional et compte tenu de faibles montant qui reste à recouvrer, il est proposé d'admettre en non-valeur ces titres pour un montant total de 88.63€.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité les admissions en non-valeur.

### **Création d'une régie d'avances**

La présidente propose à l'assemblée délibérante d'autoriser la directrice générale, ordonnateur des dépenses de l'établissement, à créer une régie d'avances du 01 janvier au 31 décembre de chaque année afin de payer les menues dépenses par carte bleue. Il est rappelé que ce moyen de paiement est utilisé à titre exceptionnel c'est-à-dire dès lors que le paiement par mandat administratif n'est pas possible. La nature des dépenses concernées par la régie sera précisée dans l'arrêté constitutif de régie d'avances.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la création de la régie d'avances à compter du 01 janvier 2020.

### **Remboursement des frais de déplacements des intervenants extérieurs :**

Catherine Lefaix-Chauvel a précisé que cette délibération vient compléter la délibération n° 164-19 et propose de prendre en charge les frais de déplacements des intervenants qui participent aux missions artistiques et pédagogiques de l'établissement dès lors que ces interventions ne donnent pas lieu à rémunération à l'appui d'un arrêté et d'un bulletin de vacation.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la délibération prévoyant les modalités de remboursement des intervenants extérieurs.

## Activités et missions du Pont Supérieur

- Focus musiques traditionnelles - Présentation d'un power point par Marc Clériveret : « cursus musiques traditionnelles au Pont Supérieur : retour d'expériences sur 8 ans d'enseignement supérieur des musiques traditionnelles » / nouvelle plaquette du Master / présentation du blog musiques traditionnelles / retour sur Treuzkas#3
- Information des membres du Conseil d'administration d'une convention signée entre l'établissement et Trempolino ; Le Pont Supérieur et Trempolino sont liés par une convention de partenariat dans le cadre des relations établies autour des deux diplômes respectifs que sont le Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE) et Diplôme de musicien des musiques actuelles (Muma) ; Ce partenariat s'articule autour de deux axes majeurs : la participation d'intervenants du Pont Supérieur au jury d'évaluation des étudiants/stagiaires du Muma ainsi que la validation de modules de formation du DE et du Muma. Certains modules de la formation DE ont ainsi été identifiés comme pouvant être validés automatiquement pour les personnes titulaires du Muma qui seraient intégrés à la formation au DE suite au concours d'entrée. Ces modalités permettent dès lors une meilleure articulation des parcours de formation accessibles aux musiciens professionnels des musiques actuelles.
- Eléments de réponse apportés par la direction du département musique au courrier des étudiants au CA du 14 juin 2019 ; il est précisé que des solutions aux problèmes soulevés et abordés lors du conseil d'administration de juin dernier ont été apportées.
- Questions diverses - intervention orale des étudiants : Les étudiants danseurs souhaitent évoquer le rôle important de l'agente d'accueil, la nécessité de cours de gestion et de leur volonté de connaître les offres culturelles et sportives mises à disposition par l'université de Nantes. Quant aux étudiants musiciens, ils alertent sur le nombre d'arrêts maladie d'étudiants musiciens en raison de la charge de travail et souhaitent un accompagnement et la mise en place d'ateliers de prévention. Il est répondu que dans le cadre de la CVEC, des ateliers à destination de l'amélioration des conditions de vie des étudiant.es sont prévus.

**La séance est levée à 13h00.**